

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2016/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2016

DCM N° 16-10-27-13

Objet : Aide au transport des enfants vers les lieux d'accueils de loisirs des mercredis.

Rapporteur: Mme BORI

Lors de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui s'est traduit par l'instauration d'une demi-journée de classe le mercredi matin, la Ville de Metz a souhaité faciliter l'organisation des familles en garantissant la continuité de la prise en charge des enfants entre la sortie de l'école et les accueils de loisirs du mercredi après-midi.

À cet effet, les associations organisatrices qui amènent les enfants sur les lieux d'activités bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied.

La continuité de ce dispositif a été votée par le Conseil Municipal de février 2016 pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016. Sur cette période les associations ont transporté en moyenne plus de 320 enfants par mercredi (hors vacances scolaires) dans l'ensemble des quartiers messins.

Il est proposé de reconduire le dispositif pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2016. Pour cette période, la dépense totale des subventions pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueils de loisirs du mercredi après-midi s'élève à **19 890 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de maintenir une égalité d'accès aux accueils de loisirs des enfants les mercredis après-midi pour les familles de chaque quartier messin,

CONSIDERANT les enjeux territoriaux et sociaux de faciliter le transfert des enfants depuis les écoles jusqu'aux lieux assurant ces accueils de loisirs,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** des subventions aux associations mentionnées ci-dessous, pour le transport des enfants depuis les écoles vers les lieux d'accueil de loisirs des mercredis après-midi pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016, pour un montant total de **19 890 €**, selon le détail suivant :

| Association | Montant versé |
|--|----------------------|
| M.J.C. METZ BORNY | 4 290 € |
| ASSOCIATION MESSINE INTERFEDERALE ET SOLIDAIRE (AMIS) | 390 € |
| M.J.C. QUATRE BORNES | 1 170 € |
| DU COTE DES LOISIRS | 1 560 € |
| ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SOCIALES (Centre de Bellecroix) | 780 € |
| MAISON DES ASSOCIATION DU SABLON | 2 340 € |
| ESPACE DE LA GRANGE (Centres de la Grange aux Bois) | 1 170 € |
| COMITE DE GESTION DU CSC METZ CENTRE (Arc en Ciel) | 1 950 € |
| FEDERATION FAMILLE DE FRANCE MOSELLE | 780 € |
| M.J.C. DE METZ SUD | 780 € |
| ASBH pour le Centre CHARLES AUGUSTIN PIOCHE | 390 € |
| MAGNY ANIM (au Centre Social de Magny) | 1170 € |
| COMITE DE GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE BORNY | 390 € |
| CENTRE D'ACTIVITE ET DE LOISIRS DE PLANTIERES | 2 730 € |

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification, conventions et avenants portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **19 890 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 37 Absents : 18 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ